

Bilan carbone

données

2021

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes

9 rue du 19 mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil

04 74 29 31 00

entre-bievretrhone.fr

introduction

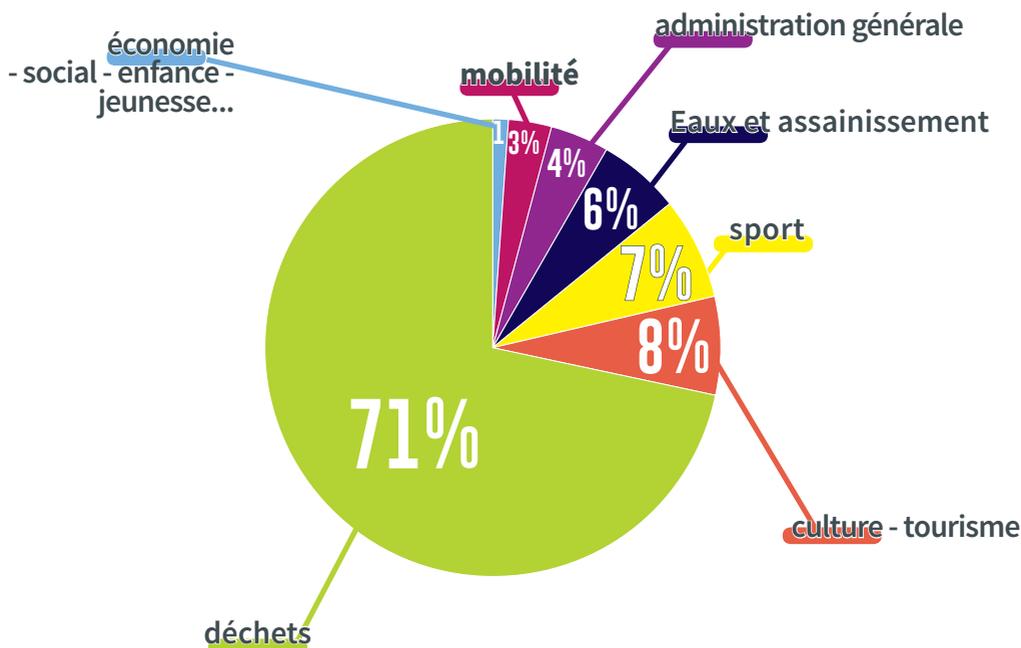
Afin de lutter contre le changement climatique et de s'adapter au contexte de raréfaction des ressources fossiles, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône s'est engagée dans une démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La réalisation du Bilan GES est une première étape. Il porte sur les données de l'année 2021 et permet d'évaluer les émissions générées par les politiques publiques conduites par la collectivité et le fonctionnement des services associés.

émission de gaz à effet de serre (GES)

17 483 tco₂ émis en 2021

répartition par compétence



déchets (traitement et collecte)

71 % des émissions de GES soit 12 445 tCO_{2e}.

Le traitement des déchets ménagers en est la principale source, avec 41 % induit par l'incinération.

Axe de progrès : réduire la production de déchets à la source, poursuivre le tri sélectif, favoriser le compostage, décarboner la flotte des camions de collectes.

culture - tourisme

8 % des émissions soit 1 307 tCO_{2e}.

Les déplacements en sont la principale source, avec 90 % induit par les 4 800 000 km parcourus pour utiliser les services publics et participer aux activités proposées (cinéma, médiathèque, conservatoire...).

Axe de progrès : faciliter le déplacement alternatif (covoiturage, vélo...).

sport

7 % des émissions soit 1 141 tCO_{2e}.

Les déplacements en sont principalement la source, avec 51% induit par les 570 000 km parcourus pour se rendre dans les équipements communautaires. L'énergie utilisé pour le chauffage des équipements représente 49% des émissions de GES.

Axe de progrès : rénover les équipements sportifs, améliorer l'efficacité énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles, faciliter le déplacement alternatif (covoiturage, vélo...).

l'eau et l'assainissement

Comprend l'eau potable et l'assainissement.

Les déchets (boues) représentent la moitié des GES soit 59,29 tonnes de CO₂. Les déplacements liés aux dépannages des abonnés, aux travaux ainsi que le process d'épuration émettent également des gaz à effet de serre.

Axe de progrès : réduire l'énergie des process, favoriser les véhicules propres, valoriser les boues via la méthanisation.

mobilité

Le réseau de transport en commun (bus) utilise le gazoil comme carburant émettant 597 tonnes de CO₂.

Axe de progrès : décarboner la flotte du réseau de transport, développer les modes doux.

administration générale

Comprend les services supports, l'informatique, la communication.
L'énergie des bâtiments administratifs représente 54 % des GES, liées à l'utilisation du gaz comme combustible du chauffage.

Axe de progrès : rénover les bâtiments, améliorer l'efficacité énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles, favoriser l'achat durable.

Déplacement domicile-travail :

en 2021, c'est 278 agents qui ont effectué 1 950 000 km soit 50 fois le tour de la terre par an (un tour = 40 000 km), l'équivalent de 1 919,76 tonnes de CO₂.

Axe de progrès : faciliter le déplacement alternatif (covoiturage, vélo...), repenser les modes de travail (télétravail).

économie - social- enfance - jeunesse

Ces services génèrent peu d'émission de GES qui principalement issus des déplacements professionnels pour exercer les services.

Axe de progrès : décarboner la flotte de véhicules de la collectivité.